

Crises et précarités : le sud européen comme laboratoire

Paul Bouffartigue

► **To cite this version:**

Paul Bouffartigue. Crises et précarités : le sud européen comme laboratoire. Crises et mondes du travail. Quinzièmes journées internationales de sociologie du travail, May 2016, Athènes, Grèce. halshs-01294593

HAL Id: halshs-01294593

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01294593>

Submitted on 29 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication pour les JIST 2016, Athènes, 11-13 mai 2016

Crises et précarités : le sud européen comme laboratoire

Paul Bouffartigue

LEST-AMU/CNRS. <paul.bouffartigue@univ-amu.fr>

Mots clefs : Europe, sud européen, crises, chômage, précarisation, régimes d'Etat-providence, protection sociale, syndicalisme, mouvements sociaux, alternatives.

Dans le sillage de travaux antérieurs et d'échanges avec des collègues du sud européen¹, cette communication pose un cadre pour des recherches comparatives dans l'espace européen. Les crises déclenchées en 2008 par les dérèglements financiers apparaissent en effet nettement plus aiguës dans les pays de l'Europe latine. Traditionnellement moins solides et étendus qu'au nord, le droit du travail et la protection sociale y sont davantage encore fragilisés, et les solidarités de proximité, notamment familiales, particulièrement sollicitées. En même temps, une série de luttes sociales et citoyennes y ont surgi. Plus visibles que les résistances individuelles et collectives ordinaires, quels sont leurs liens avec ces dernières ? Cette question invite à des travaux comparatifs dans lesquels ces pays seraient vus comme des laboratoires, autant du point de vue de ce qui s'y invente comme ressources d'alternatives que du point de vue de la mise en œuvre des orientations néo-libérales impulsées par l'Union Européenne. Une telle démarche pourrait nous aider à dépasser la tendance de la sociologie critique à privilégier des concepts négatifs, comme celui de « précarisation », piégés de fait par leur référence à la norme ancienne - celle des « trente glorieuses » et du compromis fordien -, non interrogée quant à elle. Or, plus cette dernière s'éloigne dans le temps, plus elle apparaît comme ayant été une parenthèse et une particularité du point de vue du capitalisme historique, et plus ce qu'on appelle encore « la crise » apparaît s'inscrire dans une mutation de plus grande ampleur. Mutation pouvant déboucher sur des catastrophes sociales et écologiques, comme sur un au-delà du capitalisme.

On commencera par présenter quelques données sur la manière dont les crises concernent les pays d'Europe du Sud avant de s'interroger sur ce que « l'effet sociétal » nous permet de comprendre des spécificités nationales et de celles de cette région du continent. On s'interroge ensuite plus particulièrement sur ce que la catégorie de « précarité » ou de « précarisation » peut éclairer ou dissimuler, avant de relever l'importance des mobilisations sociales et des initiatives alternatives qui y ont surgi depuis 2010. On conclut en précisant quelques questions unes des questions de recherche ainsi ouvertes dans une perspective comparative.

¹ Deux séminaires internationaux soutenus par le « Labexmed » et consacrés aux crises du travail dans le monde méditerranéen se sont tenus, à Aix-en-Provence (20-21/11/2014) puis à Naples (21-22/10/2015).

Communication pour les JIST 2016, Athènes, 11-13 mai 2016

Crises et précarités : le sud européen comme laboratoire

Paul Bouffartigue

LEST-AMU/CNRS. <paul.bouffartigue@univ-amu.fr>

Dans le sillage de travaux antérieurs et d'échanges avec des collègues du sud européen², cette communication pose un cadre pour des recherches comparatives dans l'espace européen. Les crises déclenchées en 2008 par les dérèglements financiers apparaissent en effet nettement plus aiguës dans les pays de l'Europe latine. Traditionnellement moins solides et étendus qu'au nord, le droit du travail et la protection sociale y sont davantage encore fragilisés, et les solidarités de proximité, notamment familiales, particulièrement sollicitées. En même temps, une série de luttes sociales et citoyennes y ont surgi. Plus visibles que les résistances individuelles et collectives ordinaires, quels sont leurs liens avec ces dernières ? Cette question invite à des travaux comparatifs dans lesquels ces pays seraient vus comme des laboratoires, autant du point de vue de ce qui s'y invente comme ressources d'alternatives que du point de vue de la mise en œuvre des orientations néo-libérales impulsées par l'Union Européenne. Une telle démarche pourrait nous aider à dépasser la tendance de la sociologie critique à privilégier des concepts négatifs, comme celui de « précarisation », piégés de fait par leur référence à la norme ancienne - celle des « trente glorieuses » et du compromis fordien -, non interrogée quant à elle. Or, plus cette dernière s'éloigne dans le temps, plus elle apparaît comme ayant été une parenthèse et une particularité du point de vue du capitalisme historique, et plus ce qu'on appelle encore « la crise » apparaît s'inscrire dans une mutation de plus grande ampleur. Mutation pouvant déboucher sur des catastrophes sociales et écologiques, comme sur un au-delà du capitalisme.

On commencera par présenter quelques données sur la manière dont les crises concernent les pays d'Europe du Sud avant de s'interroger sur ce que « l'effet sociétal » nous permet de comprendre des spécificités nationales et de celles de cette région du continent. On s'interroge ensuite plus particulièrement sur ce que la catégorie de « précarité » ou de « précarisation » peut éclairer ou dissimuler, avant de relever l'importance des mobilisations sociales et des initiatives alternatives qui y ont surgi depuis 2010. On conclut en précisant quelques questions unes des questions de recherche ainsi ouvertes dans une perspective comparative.

² Deux séminaires internationaux soutenus par le « Labexmed » et consacrés aux crises du travail dans le monde méditerranéen se sont tenus, à Aix-en-Provence (20-21/11/2014) puis à Naples (21-22/10/2015).

1-Des crises aiguës

L'impact de la crise financière et économique se lit dans les chiffres officiels de l'emploi, du chômage et de l'emploi précaire. Au cours de la séquence 2008-2014 la plupart des indicateurs du marché du travail suggèrent la même hiérarchie des pays d'Europe latine (Tabl. 1). La Grèce est le pays le plus frappé, suivi par l'Espagne, le Portugal et l'Italie. La France se situe à proximité des moyennes de l'Union Européenne (UE) ou des pays de la zone Euro, cette dernière étant légèrement plus touchée que l'ensemble de l'UE. C'est vrai notamment pour la contraction de l'emploi, ou encore par le poids du chômage total en 2014. Des nuances s'observent, qui mériteraient d'être étudiées de plus près. Par exemple la progression du chômage au Portugal a été moindre que ce que laisserait attendre la chute du taux des adultes en emploi. A l'inverse, en Italie, la croissance du chômage a été plus importante que ce que laisserait présumer la chute du taux d'emploi. Ou encore, pour l'Espagne, la progression du taux de chômage des jeunes de 15-24 ans a été en valeur relative moindre que dans les autres pays du sud. Il est vrai qu'il était déjà très élevé en 2008. Le phénomène le plus marquant dans ces pays est l'accroissement du taux de chômage des jeunes. Les 16-24 ans, mais aussi les 25-29 ans, déjà les premiers frappés par le chômage en 2008, ont été particulièrement concernés par la privation d'emploi (graphiques page suivante)

T 1-Emploi, chômage, emploi précaire, chômage des jeunes, Europe et Europe du Sud*

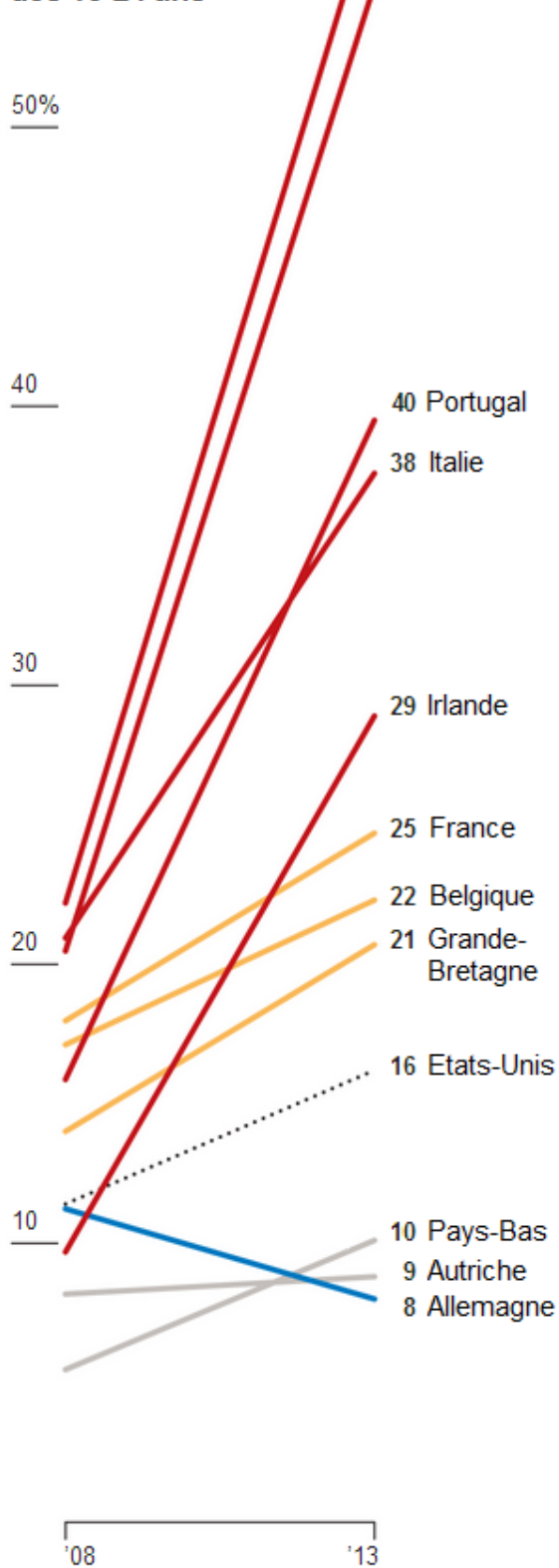
	Tx emploi 2008	Tx emploi 2014	Solde Relatif (%)	Tx chômage 2008	Tx chômage 2014	Solde Relatif (%)
UE 28	65,7	64,9	-1,2	7	10,2	+ 46
Zone Euro	65,8	63,9	-2,8	7,6	11,6	+ 52
Grèce	61,4	49,4	-19,5	7,8	26,5	+ 240
Espagne	64,5	56	-13,2	11,3	24,5	+ 117
Portugal	68	62,6	-7,9	8,8	14,1	+ 60
Italie	58,6	55,7	-4,9	6,7	12,7	+ 90
France	64,8	64,3	-0,7	7,4	10,3	+ 39

	Tx emploi Précaire** 2014	Tx chômage + emploi précaire***	Jeunes (15-24) Tx chômage 2008	Jeunes (15-24) Tx chômage 2014	Solde Relatif (%)
UE 28	14	24	16,6	21,4	+ 29
Zone Euro	15	27		23,2	
Grèce	12	39	22,4	51,1	+ 128
Espagne	24	48	29,7	51,7	+ 74
Portugal	21	35	17,5	33,3	+ 90
Italie	13	26	22,4	42	+ 88
France	16	26	16,6	24,6	+ 48

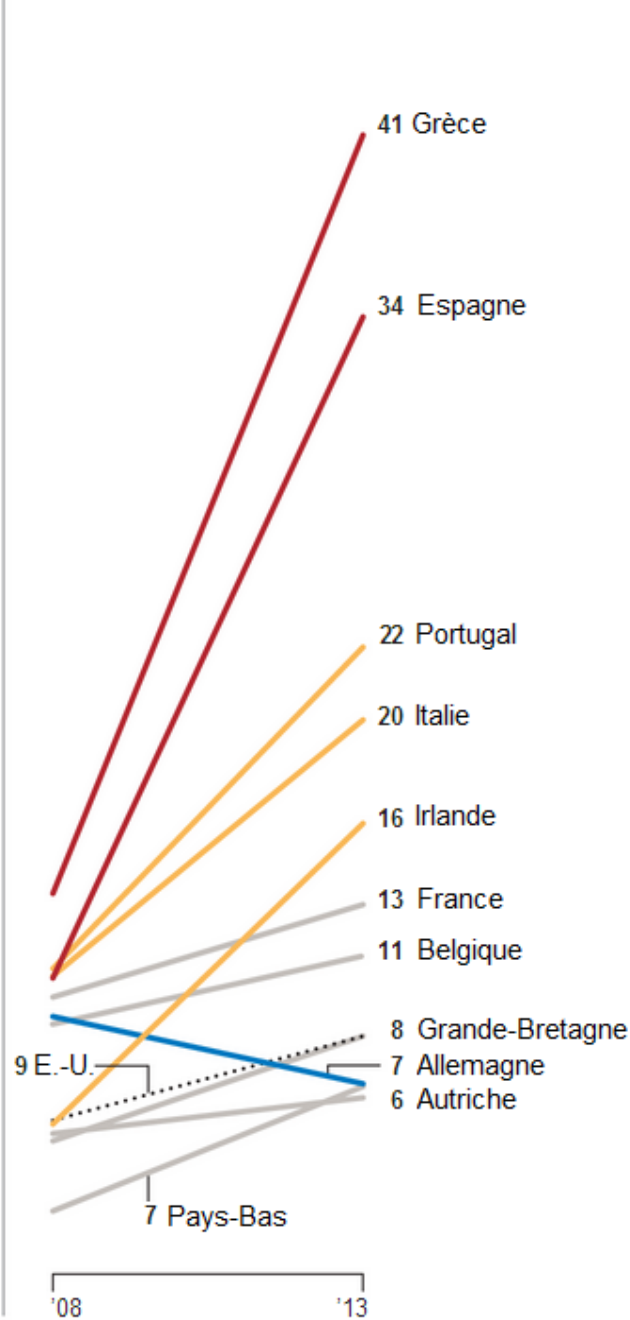
*Eurostat. ** Emploi à durée limitée *** Ou Tx de précarité

- hausse de plus de 15 points de pourcentage
- hausse de 5 à 15
- hausse de 0 à 5
- baisse

Taux de chômage des 15-24 ans

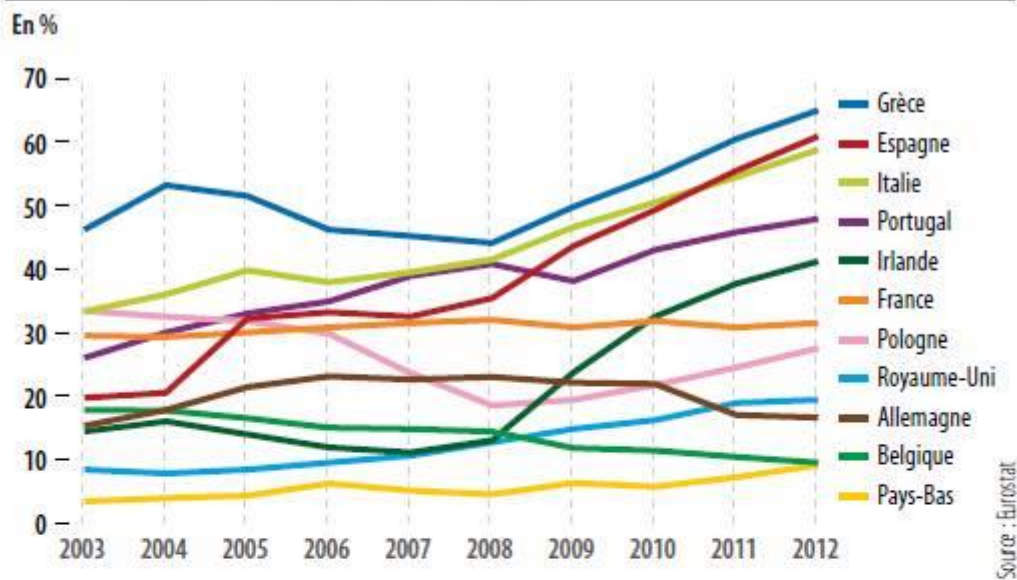


Taux de chômage des 25-29 ans

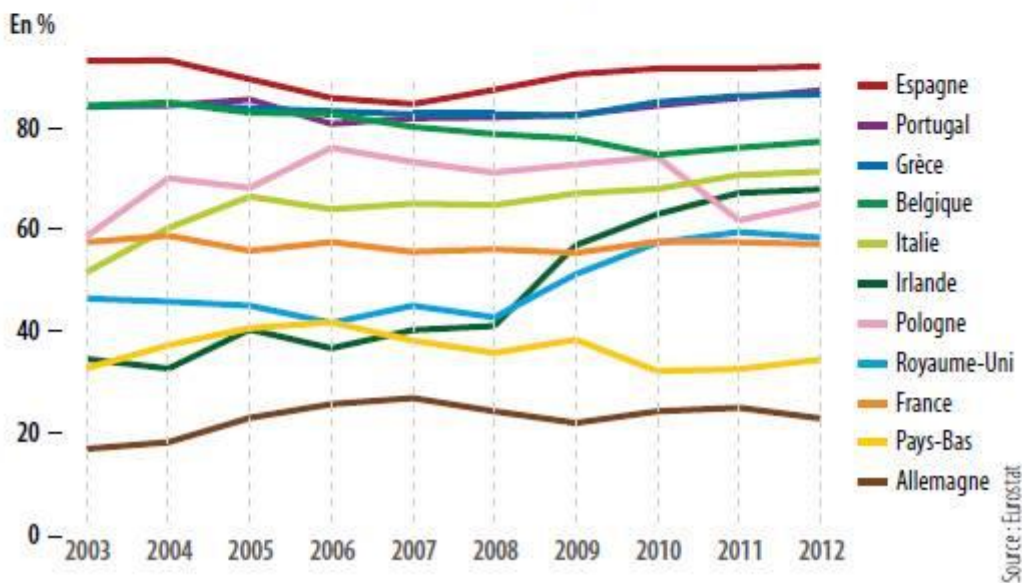


La montée du chômage est étroitement associée à la dégradation de la « qualité » de l'emploi - instabilité et/ou temps partiel contraints - comme cela a été montré à propos des jeunes (Gofette et Vero, 2015)³. Les pays européens dans lesquels le chômage est le plus élevé sont aussi ceux dans lesquels les formes d'emploi à la fois dégradées et subies d'emploi – emploi à temps partiel contraint, emploi à durée limitée subie – sont les plus répandues (Graphique)

L'INSTABILITÉ CONTRACTUELLE PLUS FORTE LÀ OÙ LA CRISE L'EST AUSSI Évolution du temps partiel subi (2003-2012)



Évolution du travail temporaire subi (2003-2012)



Les femmes, dans un premier temps relativement épargnées compte tenu de la concentration de l'emploi masculin dans les secteurs les premiers frappés – industrie et construction – ont été

³ L'étude, sur la période 2006-2012, montre que ce n'est que dans les rares pays qui n'ont pas connu d'augmentation du chômage des jeunes (Surtout l'Allemagne, et dans une mesure moindre la Pologne, l'Autriche, la Belgique) que la qualité de leur emploi ne se détériore pas

dans un second temps en première ligne des mesures d'austérité budgétaire pesant sur l'emploi public et des effets en cascade de la précarisation et du développement du sous-emploi (Eydoux, Math et Périvier, 2014). Traditionnellement plus faible que dans les pays du nord européen, l'emploi à temps partiel féminin s'accroît. Ainsi qu'on a pu l'observer dans certains pays d'Amérique latine, l'exclusion des hommes de l'emploi dans les classes populaires et l'instabilité des couples peut provoquer une participation accrue des femmes au monde du travail. En Grèce « parmi l'ensemble des couples ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, au premier trimestre 2014 9% étaient des femmes seules pourvoyeuses de revenu du ménage » (Karamessini, 2015, p. 146).

Cette dégradation de la situation de l'emploi a d'autant plus alimenté une dégradation sociale généralisée qu'elle s'est combinée avec une détérioration des salaires, de la protection sociale et du système sanitaire. Les chiffres officiels de « risque de pauvreté » traduisent cette réalité, bien que de manière atténuée, en mettant une nouvelle fois en évidence la situation critique de la Grèce et de l'Espagne (Tableau 2).

T2- Population exposée au risque de pauvreté (en millions d'habitants) *

	2008	2008	Solde relatif (%)
Grèce	3016	3904	+ 30
Espagne	11124	12630	+ 13
Portugal	2757	2877	+ 4
Italie	15099	17326	+ 15
France	11150	11229	+ 0,7

*Eurostat

Ces deux derniers pays sont affectés par la grande pauvreté, et par l'émigration principalement vers l'Europe du Nord, notamment l'Allemagne – l'Espagne aurait ainsi connu 700 000 départs au cours des dernières années – mais sans que ces deux phénomènes ne concernent nécessairement les mêmes groupes sociaux : les émigrants seraient plus jeunes et plus diplômés que la population la plus frappée par la paupérisation.

Cette situation critique des pays du sud européen est reconnue dans une note *France Stratégie*, dans le langage euphémisé qui convient à un organisme gouvernemental : « Depuis 2008, les pays du Nord ainsi que certains pays de l'Est se sont montrés plus résistants face à la crise que les pays du Sud de l'Europe, engagés dans un processus d'ajustement aux résultats incertains. Les écarts se creusent dans plusieurs domaines – le niveau de richesse des États, l'emploi, la pauvreté, la situation de la jeunesse (...) Depuis 2010, l'impact différencié des plans d'ajustement a contribué à creuser les écarts de performances sociales entre ces pays, sans que soient redéfinis les fondements d'une convergence réelle des économies (...) les pays du Sud sont les plus exposés à un risque d'affaiblissement de leur potentiel de croissance, dont une érosion de leur capital humain : persistance du chômage et effet d'hystérèse, progression de la mobilité intracommunautaire des Européens du Sud notamment vers l'Allemagne et le Royaume-Uni réduction des investissements sociaux et dans l'éducation. Par ailleurs, depuis la crise, les stratégies défensives et non coopératives parmi les États membres de l'Union et de la zone euro se sont plutôt accentuées, bien au-delà des pays économiquement les plus en difficulté : entre 2006 et 2014, quatorze pays ont ainsi réduit les prélèvements sur le capital et le travail pour renforcer leur compétitivité externe. Ce mouvement pose question quant au

financement des systèmes de protection sociale et au maintien de standards sociaux élevés en Europe » (Boisson-Cohen et al., 2015).

Si elle devait se confirmer, l'installation des pays du sud européen dans une situation relative très dégradée par rapport au nord du continent traduirait une dynamique de développement inégal à l'échelle du continent. Elle pourrait s'interpréter par la réapparition ou par le renouvellement de logiques néocoloniales. La privatisation en cours d'un grand nombre de biens publics en Grèce, sous injonction des instances de l'UE ne va-t-elle pas dans ce sens ?

Ces premiers constats suscitent deux types de questionnement. Le premier porte sur les sources de la diversité dans l'ampleur et les modalités des crises de l'emploi et du travail d'un pays à l'autre au sein de l'UE, y compris au sein du sud du continent. Le second y articule une interrogation sur les formes, là encore diversifiées, des résistances ou des répliques de la part sociétés et de leurs acteurs formels et informels. Ces deux questionnements convergent en une hypothèse : les sociétés du sud, héritant d'un « régime méditerranéen » d'Etat-providence, disposeraient de ressources et de traditions spécifiques pour faire face aux crises, en particulier dans l'inclusion « informelle »⁴ des populations précaires dans le tissu social. Des réseaux de solidarité de proximité ont pu être mobilisés, à la fois pour prendre en charge les personnes au chômage ou paupérisées, pour des luttes d'urgence et pour des mouvements sociaux et citoyens plus larges.⁵ Sur ces deux plans peut-on s'appuyer sur les travaux en termes d'« effet sociétal », de « régimes nationaux d'emploi » ou de « régimes d'Etat-providence » ?

2-Un régime d'emploi et d'Etat-providence « méditerranéen » ?

On ne se livrera pas ici au relevé de la liste des « réformes du marché du travail », passées ou en cours. Etroitement inspirées des mêmes prescriptions néo-libérales elles sont remarquablement convergentes d'un pays européen à l'autre, y compris dans nombre de leurs effets. Reste que leur précocité, leur ampleur, leurs formes et leurs rythmes, sont variables, comme le sont leurs incidences sur les mondes du travail. Dès 2010 -2011, la Grèce applique le premier « mémorandum » se traduisant par d'importantes coupes dans les dépenses publiques – l'emploi public est fortement réduit⁶ et le travail intérimaire subventionné par l'UE s'y développe (Petraki, 2014) – des conventions collectives sont suspendues et des accords d'entreprise dérogatoires à ces dernières sont rendues possibles. En Espagne l'emploi temporaire est très répandu, et le statut de stagiaire très utilisé par les entreprises. En Italie l'emploi d'indépendant/dépendant est fréquent, et s'y est inventé de longue date le statut de travailleur « para-subordonné ». Ces variations incitent à mobiliser des cadres interprétatifs – « variétés du capitalisme », « effet sociétal », « régimes d'Etat-providence » etc. – qui ont fait preuve de leur fécondité heuristique dans les comparaisons internationales.

Pour en rester aux liens entre l'activité économique, le volume d'emploi et le taux de chômage, les comparaisons internationales montrent qu'ils n'ont rien de mécaniques. Ainsi au cours du premier temps de la crise, est apparu un écart important entre « l'impact théorique » et « l'impact effectif » de la contraction de l'activité sur l'emploi. Car au sein du répertoire des

⁴ La notion d'« inclusion différentielle » est plus juste que celle d'exclusion (Mezzadra-1, 2014)

⁵ Cette piste est également inspirée par des réflexions sur le cas latino-américain. Cf. par exemple, Esteva G. et Ragazzini I., 2014

⁶ Les effectifs passent de 943 000 à 675 000 du 31.12.2009 au 31.12.2013, soit une réduction de plus d'un tiers (Kariafoulakis, 2014). Soit une amputation d'une ampleur inconnue dans les autres pays européen, même méditerranéens

« modalités d'ajustement » à la baisse du coût salarial, les trois principaux instruments - suppression d'emplois, diminution de la durée du travail, chômage partiel - ont été utilisés de manière différenciée d'un pays à l'autre (Cochard et al., 2010). D'autres dimensions socio-économiques interviennent : rôle de l'emploi public, évolution de la productivité, structure et dynamique la population active, avec des effets contraires de « retrait » ou de substitution variables selon ses composantes. En France, l'importance de l'emploi public et de l'Etat social a souvent été mise en avant pour expliquer la résistance relative de l'économie et de l'emploi à la première séquence de récession. Ces différences traduisent l'encastrement social et institutionnel des marchés du travail, ou encore l'existence de régimes d'emploi et de protection sociale dont les héritages et les particularités, n'ont pas été éradiqués malgré les convergences intervenues au cours des trente dernières années.

Plus fondamentalement, c'est la question de la comparabilité de catégories statistiques décontextualisées qui est posée à chaque fois que l'on cherche à mettre en regard les dynamiques de l'emploi, du travail ou de protection sociale dans différents pays. Il faut alors s'appuyer sur les travaux en termes de « variétés des capitalismes » ou de « mondes d'Etat-providence » (Esping-Andersen, 1999)⁷, qui permettent de comprendre la construction sociale des catégories de la population qui sont légitimes à occuper un emploi, et, réciproquement, des emplois qui sont légitimes pour telle catégorie.

Esping-Andersen distingue trois « régimes d'Etat-providence »⁸. Le *régime libéral* : l'assistance y est fondée sur l'évaluation des besoins, les transferts universels sont modérés, les plans d'assurances sociales modestes. Le Royaume Uni illustre ce régime. Le régime *conservateur - corporatiste* : les droits sociaux sont garantis et fondés sur le principe de l'assurance sociale, la classe et le statut social. Influencé par l'Église il favorise la reproduction des valeurs familiales traditionnelles. C'est le cas des pays d'Europe continentale, notamment de l'Allemagne, et dans une moindre mesure de la France, ainsi que, selon Esping-Andersen, des pays d'Europe du sud. Dans le régime *social-démocrate* toutes les classes sociales sont incorporées dans un système universel d'assurance sociale, avec des services sociaux développés et des indemnités élevées. L'État-providence joue un rôle très redistributif, il vise la promotion de l'égalité homme-femme et l'autonomie des enfants. Les pays scandinaves relèvent de ce type.

La typologie d'Esping-Andersen a été discutée, en particulier du point de vue de l'appartenance des pays d'Europe du sud au régime conservateur-corporatiste, qui relèveraient d'un quatrième type : le régime *méditerranéen*. Ici, l'indicateur du niveau de dé-marchandisation de la protection sociale ne donne qu'une idée fautive du système d'Etat-providence parce qu'une partie trop importante de la population est exclue du marché formel du travail. Ce type de régime se distingue par quatre traits communs à ces pays : 1) L'existence de régimes fragmentés de sécurité sociale, peu efficaces et inéquitables, assurant une surprotection de certaines catégories de la population, quand une autre partie est totalement exclue des mécanismes de solidarité ; 2) L'existence de systèmes universels de santé sur le modèle britannique, coexistant avec un secteur privé de santé ; 3) L'étatisation inachevée des systèmes de sécurité sociale et le rôle important joué par les acteurs privés, l'Église et les associations; 4) L'utilisation clientéliste des services et prestations de l'Etat-providence.

⁷ Sans oublier que les classifications des différents pays qui ont été proposées sont très discutées, et qu'il s'agit d'idéaux-types (Merrien, 2002).

⁸ Selon la présentation qu'en fait Merrien, 2002.

On peut ajouter l'existence dans la plupart des pays d'Europe latine d'un modèle de relations professionnelles de type corporatiste d'Etat, doté de ressemblances avec celui des pays d'Amérique latine : les syndicats sont étroitement intégrés à l'Etat et se voient déléguer une partie de la protection sociale d'un noyau limité de travailleurs « formels », tandis que la masse des travailleurs informels est dépendante d'autres formes de ressources et de solidarité (elles même informelles, associatives, auto-organisées ou clientélistes...)

Pour notre propos, on insiste ici sur le poids dans les pays d'Europe du sud des activités économiques informelles et sur le rôle des solidarités familiales dans la prise en charge des personnes fragiles et précaires. Ainsi les jeunes décohabitent-ils plus tardivement du foyer parental que dans les pays du nord – en moyenne vers 28-30 ans, contre 24 ans en France -, ce phénomène étant associé à leur insertion particulièrement difficile dans le monde du travail, mais aussi aux caractéristiques du marché du logement et du système d'aide sociale (Riallo, 2015).

C. Prieto-Rodriguez (2014) utilise le concept de « régime social d'emploi » - ou de « configuration sociale de l'emploi » - pour étudier le cas espagnol. Il s'agit d'un « ensemble de principes formels et informels, de régulations et de procédures, et de pratiques économiques sociales et politiques qui forment des repères au sein de la relation salariale, qui régule le travail, l'emploi et les conditions de vie des travailleurs, la mobilité de l'emploi et la distribution socio-économique de la population dans une société donnée ». Pour lui le régime d'emploi espagnol est « un régime social d'emploi dual et à basse inclusivité ». Il se caractérise par le poids des petites entreprises, de la main-d'œuvre peu qualifiée, la faiblesse des salaires, la faible protection de l'emploi. Traditionnellement faible, la participation des femmes au marché du travail a progressé fortement au cours de 20 dernières années. Fragile structurellement, ce régime d'emploi explique la violence de la crise de l'emploi dans ce pays, où le « taux de précarité de l'emploi » - calculé en ajoutant chômeurs et emplois précaires -, est de 51 % en 2013, contre une moyenne de 31 % dans l'U.E. - soit l'un des plus élevés en Europe. Chez les jeunes cet indice atteint 72%.

Le cas italien peut être rapproché du cas espagnol sur de nombreuses dimensions du régime d'emploi : fort dualisme du marché du travail, poids des emplois précaires et du travail informel, faiblesse – plus marquée encore - de l'activité féminine. Mais il s'en écarte sur certains points qui mériteraient d'être interprétés en mobilisant des caractéristiques plus larges de l'histoire sociale et politique : originalité d'un système de régulation du chômage partiel, faiblesse plus marquée de l'activité féminine – qui s'est nettement moins accrue au cours des années 1980/2000 qu'en Espagne - , fréquence des emplois indépendants et de l'emploi à temps partiel des femmes, faiblesse de la protection sociale en dehors de la couverture de la retraite (Bisignano, 2014).

La grille de lecture féministe alerte sur les remises en question, en cours ou potentielles, des progrès qui avaient été réalisés en matière d'égalité de genre, particulièrement. Si les femmes ont été relativement épargnées par la progression du chômage lors de la première séquence de la crise économique de 2008-2010, la mise en place des politiques d'austérité les a ensuite affectées, directement – réduction ou contraction de l'emploi public – ou indirectement – affaiblissement des services publics soutenant leur activité professionnelle, fragilisation des

protections liées au chômage et à la retraite (Karamessini, 2015 ; Otaegui, 2015 ; Périvier et Sylvera, 2015 ; Villa, 2015).

Pour appréhender des phénomènes de précarisation qui se ressemblent tout en s'inscrivant dans diverses réalités sociétales on pourrait, à la suite d'Amartya Sen, chercher à évaluer les « capacités » des individus et des groupes telles qu'elles leur permettent ou non de mener la vie de leur choix (Bonvin, 2011)⁹. A partir de cette approche, alternative à celle qui a été impulsée par la Commission européenne en matière d' « employabilité », ou de « qualité de l'emploi », il faudrait mettre en place de nouveaux « dispositifs d'enquêtes couplées longitudinales, permettant de mettre en rapport les parcours des salariés avec les politiques conduites au sein des entreprises dans lesquelles ils sont employés » (Bonvin, Moachon et Vero, 2011, p.29). Par exemple, en mettant en relation les expériences sociales de la discontinuité professionnelle – et les catégories au travers desquelles elles sont décrites par celles et ceux qui la vivent - et les politiques publiques ou patronales qui organisent ou utilisent cette discontinuité. « Précaire » aux yeux du statisticien ou même du sociologue du point de vue des caractéristiques objectives du contrat de travail, l'emploi ne l'est pas toujours aux yeux du travailleur concerné (Cingolani, 2014), et tout laisse à penser que cette distance varie d'un pays à l'autre.

Toujours est-il qu'il est indispensable de distinguer les deux faces, objective et subjective de la précarité, lesquelles ne se recouvrent pas toujours : des personnes ou des travailleurs objectivement stables peuvent se sentir précaires, et inversement, des personnes ou des travailleurs objectivement précaires peuvent ne pas se sentir précaires. Le Psychiatre Jean Furtos (2009) oppose la *précarité normale*, existentielle – « personne ne peut vivre seul, en autarcie, ou alors c'est de l'autisme social » - à la *précarité subjective* qui se diffuserait dans « une société précaire obsédée par la pensée omniprésente de la perte des objets sociaux »¹⁰. Il constate l'existence d'une forme de précarité ou de vulnérabilité psychique chez des travailleurs qualifiés et stables : « celui ou celle qui a peu ou pas perdu sur le plan économique commence sérieusement à avoir peur de perdre. Il a surtout perdu confiance en lien en autrui ». Furtos définit d'ailleurs la précarité subjective comme une triple perte de confiance : en soi, en autrui et en l'avenir. C'est pourquoi une condition de pauvreté, ou d'assistance, ne s'accompagne pas nécessairement de précarité subjective. « La pauvreté n'est pas la misère. La pauvreté n'empêche pas la culture et le développement. La misère, oui » (Furtos, 2009). A partir de cette distinction, il devient possible de comprendre comment l'engagement de personnes précaires dans des actions ou des activités collectives participe de leur dé-précarisation subjective.

3-« Précarité » et « informalité » vues du sud européen

C'est en France que la catégorie de précarité connaît l'usage le plus répandu et extensif. Dans les pays d'Europe latine on retrouve cette notion, mais elle y est utilisée le plus souvent avec un complément (Barbier, 2005).

⁹ On relève des convergences entre l'approche de Sen et les réflexions en termes de « pouvoir d'agir ». La précarisation ne peut-elle pas se définir comme un affaiblissement de la capacité à vivre la vie de son choix, et donc comme un affaiblissement du pouvoir d'agir ?

¹⁰ Définis comme des objets à la fois matériels (travail, agent, logement, formation, diplômes etc. » et idéalisés, en rapport avec un système de valeurs qui fait lien. Dans un autre texte l'auteur définit « trois niveaux de précarité » : la « précarité ordinaire » (existentielle), la « précarité de modernité » (la fin des certitudes) et la « précarité actuelle, portée par le capitalisme financier mondial » (Furtos, 2009).

En France les usages du terme « précarité » oscillent entre une acceptation très étendue – la précarité *sociale* – et une acceptation étroite – la précarité de *l'emploi*. Quand elle est utilisée sans complément ou précision, elle désigne généralement la précarisation *sociale*, phénomène affectant les conditions d'existence de certaines catégories de la population, voire comme phénomène de précarisation *de la société* entière. La précarité *de l'emploi* désigne généralement les *formes précaires*, ou *atypiques* de l'emploi, clairement identifiables et mesurables. En effet, elle renvoie aux multiples modalités juridiques ou formelles de l'emploi qui se distinguent de la norme du contrat de travail à durée indéterminée (CDI), notamment les contrats de travail à durée déterminée (CDD), les contrats de travail intérimaires, et de multiples modalités d'emplois à financement public. Au-delà de ces modalités qui s'écartent du CDI, statisticiens et chercheurs ajoutent parfois, mais pas toujours, d'autres modalités d'emploi ou de sous-emploi, comme l'emploi à temps partiel non choisi ou contraint. Un indicateur supplémentaire, intéressant, leur a été ajouté dans les enquêtes au cours des dernières années : le fait de craindre la perte de son emploi au cours de l'année à venir, qui touche en France une forte proportion des CDI eux-mêmes.¹¹ Finalement la notion de précarité de l'emploi est assez bien cernée et mesurée statistiquement, d'autant plus que les activités non déclarées – on utilise la notion de « travail au noir », et quasiment pas celle de « travail informel » -, bien que très probablement en extension, restent moins développées que dans les pays d'Europe du sud. On a proposé d'inclure les deux dimensions de précarité du *travail* – des conditions et des perspectives de travail -, et de précarité des *capacités d'action et de représentation collectives* dans une notion plus large de *précarité professionnelle* (Béroud et Bouffartigue, 2009)

La *précarité sociale* est une notion plus large : la fragilité de la condition sociale ou la vulnérabilité sociale est évidemment favorisée par la précarité professionnelle sans que cette dernière y conduise nécessairement. Cela dépend : de la qualité et de la densité du réseau familial et social de proximité susceptible de soutenir matériellement et subjectivement le travailleur précaire professionnellement ; de la qualité de la protection sociale dont il peut bénéficier ; ou encore de la temporalité, durable ou provisoire du passage par une situation professionnellement précaire.¹²

J.-C. Barbier relève qu'on retrouve toutefois en Espagne et en Italie l'existence d'une référence légale en matière de code du travail (*Estatuto de los trabajadores*, et *Statuto dei Lavorati*), de catégories d'emploi que l'on peut comparer par rapport à un contrat de travail jugé « normal » (*Contrato indefinido*, *Tempo indeterminato*). On y parle donc aussi de « précarité de l'emploi », mais « sa fréquence et sa polysémie sont cependant moindres (...) qu'en France. En Espagne, la notion de précarité laborieuse (*precaridad laboral*) est centrale. Elle a émergé comme un objet très important de discussion politique et syndicale à mesure que se développait une variété de plus en plus grande de contrats atypiques (...). Les Italiens ont aussi utilisé la notion de précarité de l'emploi à mesure que se développaient de tels contrats, dont la forme emblématique actuelle est le statut de *parasubordinato* (ou quasi-indépendant) qui s'exerce dans des conditions dérogatoires au statut de salarié, dans le cadre de contrats de « collaboration coordonnée et continue » (*collaborazione coordinata e continuativa*) » (p. 362). Mais même

¹¹ En 2013 24% craignent de perdre leur emploi au cours de l'année à venir (contre 15% en 2005). Ce pourcentage atteint 45 % pour les salariés ayant un emploi temporaire dans le secteur privé (Algava, 2015)

¹² Comme le dit P. Cingolani (2014), « L'analyse en termes de travail précaire rend souvent invisibles les inégalités sociales, et donc souvent les ressources, qui varient selon les trajectoires des uns et des autres » (p. 72).

précisée comme « précarité de l'emploi », elle « n'est pas une notion opératoire pour les comparaisons ; elle n'est pas un concept universel, même dans la riche Europe. Pour étudier les caractéristiques de la mauvaise qualité des emplois, il faut construire des notions moins englobantes, moins floues, comme celles de l'insécurité de l'emploi, de son instabilité, de l'inégalité des revenus, du sous-emploi, etc. » (p. 368). C'est au sein de chaque cohérence sociétale, du régime d'emploi et des compromis politiques qu'il traduit que se définit l'emploi précaire et son antonyme, l'emploi normal. Les modalités de la protection sociale¹³, l'ampleur du travail « informel », les formes de solidarités familiales, autant de dimensions à prendre en compte pour évaluer la signification de la précarité de l'emploi. Pour autant l'auteur ne propose pas de renoncer à l'approche comparative, et il pense utile une catégorie comme celle de « qualité de l'emploi », mise en place par la commission européenne, dans la mesure où elle permet d'approcher les incidences négatives et sélectives socialement de la flexibilisation des relations d'emploi. Et il insiste aussi à juste titre sur l'enjeu clef de la place et du rôle de la précarité d'emploi dans les trajectoires des travailleurs.

Repérer les similitudes et les différences de significations d'une même catégorie comme celle d'« emploi précaire » au plan juridico-institutionnel ne suffit pas. Car les catégories cognitives circulent entre ce dernier plan et trois autres plans : académique, politique, et expérience sociale ordinaire. Or la grande différence dans la genèse et les usages des deux mots de « précarité » (en France) et d'« informalité » (en Amérique latine) est que le premier circule intensément entre les quatre pôles, contrairement au second, issu des sphères institutionnelles et académiques, qui ne fait pas sens dans l'expérience sociale ordinaire, et qui n'est pas ou peu mobilisée par les mouvements sociaux et politiques (Bouffartigue et Busso, 2011). Il semble que ce soit également le cas pour la catégorie d'informalité en Europe du sud. Inversement, en France la notion de « précarité » est abondamment utilisée, non seulement désormais comme une des catégories dominantes de l'action publique, mais aussi et à la fois par le sens commun, ainsi que, non sans succès par les mouvements contestataires.¹⁴ Elle fonctionne de manière polémique dans le conflit normatif qui l'oppose à la notion anglo-saxonne de « flexibilité », plus neutre, voire positive, et promue par l'idéologie néolibérale. Et cette singularité française est liée au rôle joué dans ce pays par l'emploi public dans la construction de la stabilité de l'emploi comme norme positive (Schnapper, 1989), rôle confirmé par des comparaisons internationales, par exemple sur les parcours d'entrée dans la vie adulte des jeunes (Bidart et al., 2015).

Sur un plan plus théorique l'analyse et l'interprétation de la précarité de l'emploi soulève dans les débats sociologiques plusieurs questions importantes et liées les uns aux autres: dans quelle mesure n'est-elle pas intrinsèque, en longue durée, à la relation salariale, et donc dans quelle mesure est-il pertinent de distinguer salariat et précarariat (Bihr, 2007) ? Faut-il au contraire opposer le salariat - au sens de l'ensemble des protections qui lui ont été associées dans la « société salariale » (Castel, 1995), et qui ont tendu à émanciper le travailleur de sa dépendance au marché du travail (Friot, 1998) - et le précarariat ? Dans quelle mesure affecte-t-elle les capacités de résistance et d'émancipation du monde du travail ? Dans quelle mesure fait-elle

¹³ L'auteur prend l'exemple suggestif du Danemark, où se combine une grande « flexibilité » des emplois et un haut niveau de protection sociale, en particulier dans le domaine de la prise en charge publique du chômage – la fameuse « flexi-sécurité » à la danoise – pour priver totalement de sens la notion de « précarité de l'emploi ».

¹⁴ Le dernier grand mouvement social victorieux (en 2006) s'opposait à un nouveau contrat de travail précaire destiné aux jeunes, le « Contrat Premier Embauche » (CPE). Le mouvement en cours contre un projet de réforme du code du travail met également en avant la dénonciation de la précarité.

l'objet de processus de réappropriation formant une critique –en acte, et parfois explicite - de la subordination salariale, notamment dans certains secteurs professionnels comme les « industries culturelles et créatives » (Cingolani, 2014)? Dans nos propres travaux on a insisté sur la présence de points d'appui pour l'action collective au sein-même du salariat précaire, attestés par l'histoire et renouvelés dans les conditions du capitalisme moderne ; et sur le rôle propre des mouvements ouvriers dans la construction de la « société salariale » - à rebours de vision surestimant les initiatives étatiques. Même si la voie est étroite il est possible d'éviter le double écueil des lectures misérabilistes, voire catastrophistes de la précarisation du monde du travail – sous-estimant résistances et contre-tendances -, et des lectures populistes – surestimant l'ampleur des usages émancipateurs de l'emploi atypique ou intermittent.

4- Les sociétés résistent et inventent

Les résistances ou les répliques intervenues dans les pays touchés le plus violemment par les crises, la Grèce et l'Espagne, ne sont évidemment pas sans relation avec la brutalité de ces dernières. Mais elles ne suffisent pas à les expliquer. L'histoire - économique, sociale et politique - doit aussi être mobilisée (Tsidiris, 2011). Entre autres, pour comprendre comment selon les pays la radicalisation politique et la contestation des élites dirigeantes s'orientent plus ou moins clairement à gauche ou à droite. On se contente ici de relever deux séries de manifestations de ces résistances, les premières étant plus visibles sur la scène publique que les secondes, de manière à se demander, finalement, quelles sont les circulations dont elles sont l'objet et quels sont leurs ancrages dans les formes élémentaires de solidarité.

4-1 Mobilisations sociales et citoyennes

En Grèce comme en Espagne les « réformes du marché du travail » ont certes fait l'objet de contestations syndicales, y compris sous forme de journées de grève générale. La Grèce en connaît 23 entre 2010 et la mi-2013, l'Espagne une en 2010 et deux en 2012. Mais c'est le mouvement dit des « des places » ou « des indignés » qui est apparu le plus novateur, tant il contestait l'ensemble des institutions, y compris syndicales, perçues comme ou corrompues et/ou complices de la gestion libérale de la crise. Et ces mouvements ont très directement contribué à reconfigurer le champ politique.

Suivant de quelques mois le « printemps arabe » initié en octobre 2010 en Tunisie, le 15 mai 2011, convoqué par les réseaux sociaux en dehors de tout mot d'ordre venu d'organisations, débute en Espagne des manifestations d'occupations de place dans une cinquantaine de villes.¹⁵ Mouvement « assembléiste » et « non violent », inscrit dans un cycle protestataire international (Cohen et Santana, 2015), il revendique une « démocratie véritable maintenant », proteste contre la corruption et l'austérité, et contre tous « ceux qui ne nous représentent pas ». Bousculés, les syndicats sont amenés à s'impliquer davantage dans les mobilisations qui vont se développer dans le sillage de ce mouvement. Notamment celui dit des « marées » : « verte » - autour du système scolaire- « blanche » - autour du système de soin – et « noire » - autour des mineurs. Finalement « la dimension de mouvement social du syndicalisme espagnol continue à exister et a été fortement réactivée par l'implication de militants dans les assemblées locales

¹⁵ On oublie que ce mouvement a été précédé au Portugal, en mars 2011, par celui de « Geração à rasca » (génération à la traîne), sans doute parce qu'il a eu moins de suites immédiates. Il s'agit explicitement d'un mouvement de jeunes, organisé à partir du réseau social *Facebook*, et qui demande le droit à l'emploi, l'amélioration des conditions de travail et la fin de la précarité.

issues du « 15M » et surtout par les mobilisations en défense des services publics, dans l'éducation mais aussi dans la santé. Des éléments contradictoires travaillent ainsi le syndicalisme dans sa base, contribuant à la circulation des mots d'ordre, des modalités d'organisation et des revendications portées par d'autres mouvements sociaux ; contribuant aussi à ce que la coupure avec une fraction de la jeunesse mobilisée et réduite au travail précaire ne soit pas complètement entérinée (Béroud, 2014). Une autre observatrice du syndicalisme espagnol va dans le même sens : « Le mouvement social original structuré en « marées citoyennes » symbolise la résistance de la société espagnole aux remèdes anticrise du Parti populaire. Les organisations syndicales, qui avaient été durement attaquées par le mouvement des Indignés en 2011 pour leur inertie face à la politique du gouvernement socialiste, ont d'une certaine manière regagné la bataille de l'opinion. En accompagnant les nouveaux mouvements sociaux, elles ont dans l'action retrouvé du crédit auprès des salariés, alors que les partis traditionnels apparaissent discrédités » (Vincent, 2014, p.67).

En mars 2014, syndicats et formations politiques d'extrême gauche réunissent plusieurs centaines de milliers de manifestants dans une « marche pour la dignité ». Ces mobilisations sociales et citoyennes ne tarderont pas à bouleverser le champ politique, avec la création et l'ascension spectaculaire du parti « PODEMOS » parvenu depuis la fin 2015 à la direction de plusieurs grandes villes ainsi qu'aux portes du pouvoir. Il faut noter que ce bouleversement politique a été de pair avec une certaine démobilité des mouvements sociaux, une bonne partie des animateurs du mouvement « 15M » s'étant déplacés vers l'arène politique (Pérez, Roca et Diaz-Parra, 2014)

Le syndicalisme grec présente bien des parentés avec le syndicalisme espagnol, il a été caractérisé également comme relevant du modèle « corporatiste d'Etat », très institutionnalisé. Pour ce type de syndicalisme, la désaffiliation, l'absence d'implantation sur les lieux de travail et la crise de légitimité ont longtemps pu ne pas provoquer de remise en question. C'est que 90 % de son financement provient des cotisations salariales, et les directions syndicales entretiennent des liens étroits de connivence et d'« échange politique » avec les deux partis dominants (PASOK, et « Nouvelle Démocratie ») (Kariakoulafis, 2012). Quand la crise de la dette plonge le pays dans une crise sans précédent, son mode d'action traditionnel, combinant la négociation de sommet et appel à des journées de grève générale, se révèle inopérant. A partir de 2011 la conflictualité sociale s'étend et se diversifie, et les relations entre les deux partis dominants et leurs « fractions syndicales » sont ébranlées. Les syndicats s'associent au mouvement des indignés sans pouvoir « absorber cette dynamique sociale » (art. cit., p. 84) Cela ne signifie pas l'absence de dynamiques de renouvellement. Un syndicalisme basiste et militant s'est ainsi développé depuis les années 2000 parmi les travailleurs précaires et étroitement lié aux autres mouvements sociaux (Krestos et Vogiatzoglou, 2015). Ces auteurs évoquent ainsi l'existence de « solides réseaux de militants de base et de communautés auto-organisées » et citent plusieurs exemples des résistances qu'ils inspirent : les hôpitaux autogérés, les centres de soin communautaires, les expériences d'autogestion d'entreprises récupérées, les marchés alternatifs, les blocages de ministères et de sièges sociaux... Et ils insistent sur l'originalité de ces luttes dans un pays dépourvu de traditions en matière de coopératives de producteurs, à la différence de l'Italie ou de l'Espagne dans lesquels ces traditions ont été largement intégrées au système capitaliste.

4-2 Résistances et alternatives concrètes

En Espagne comme en Grèce, les mobilisations sociales ne sont parvenues qu'à freiner la mise en œuvre des politiques néo-libérales. Ainsi, à l'échelon de la communauté de Madrid, la

« marée blanche », qui regroupe professionnels de santé, patients et organisations syndicales a obtenu l'arrêt d'un processus de privatisation des hôpitaux. Ou encore, le mouvement contre les expulsions du logement a pu en éviter quelques centaines.¹⁶ Mais l'engagement de nombreux animateurs du mouvement des indignés dans l'action politique avec la création de PODEMOS, et l'accès de ce dernier à la gestion de plusieurs grandes villes, a accompagné un recul de l'intensité de ces mobilisations. De nombreuses initiatives solidaires ou d'auto-organisation existent – occupations de logements vides, occupations de terre – mais elles semblent avoir pris davantage d'ampleur encore en Grèce.¹⁷

Dans ce pays, c'est dans le domaine de l'alimentation et de la santé que ces initiatives semblent être le plus développées, en lien avec l'importance des besoins vitaux non couverts dans ces domaines, puisque un tiers de la population est plongé dans la grande pauvreté et exclu de la protection sociale.¹⁸ Outre des migrations des villes vers les campagnes se traduisant par une remontée de l'emploi dans l'agriculture – dans un pays où l'exode rural est récent et les liens à la terre encore vivaces – se sont multipliés les circuits courts, les cantines populaires et les jardins collectifs urbains. Ces derniers peuvent être vus comme une « méthode douce pour s'opposer à la vente à l'encan par l'Etat grec de milliers d'hectares de terres publiques » (Baque, 2013, p.9), ainsi que des modalités de « réappropriation de leur l'agriculture et de leur alimentation » par les grecs (Mitralias, 2013). Le troc a fait sa réapparition, des monnaies locales ont été mises en place. Des centres de santé gérés par des collectifs soignants bénévoles/citoyens ont été créés suite aux réductions drastiques des moyens accordés aux hôpitaux (Chambrial et Manac'h, 2013). Par contre les récupérations d'entreprises ont été peu nombreuses, malgré quelques exemples médiatisés. En tout état de cause nombre de ces initiatives paraissent cumuler trois dimensions : réponse à une urgence économique, présence de préoccupations écologistes, et souci d'auto-organisation.

Conclusion

Les pays du sud européen, à commencer par la Grèce et l'Espagne, peuvent être définis comme des laboratoires des crises, et des mondes du travail dans ces crises, et ce de plusieurs points de vue. D'abord parce que la récession économique et la crise sociale y ont été particulièrement brutales, de même que les décisions politiques et économiques qui les ont accompagnées et les ont, pour l'heure, aggravées. Ensuite, parce que ces mesures ont anticipé, en en grossissant le trait, des dispositions qui se sont ensuite appliquées ou qui sont à l'agenda dans d'autres pays européens, et que le discrédit des élites dirigeantes y a été particulièrement marqué. Enfin parce que les sociétés civiles, formelles et informelles, y ont résisté ou répliqué avec inventivité. Il est possible que dans ces sociétés, où le fordisme et le « lien crucial entre travail salarié et citoyenneté » (Mezzadra-2, p.5) se sont moins imposés qu'ailleurs, il soit moins difficile d'agir sans trop attendre de l'Etat.

¹⁶ Né à Barcelone en 2009, à l'initiative de militants de « culture anarchiste et autogestionnaire des mouvements sociaux barcelonais », le mouvement PAH (*Plataforma de los afectados por las hipotecas*), doté de 220 groupes locaux, aurait stoppé 1663 expulsions et relogé 2500 personnes. Le pays a compté 100 000 expulsions en 2012, puis 67 à 68 000 en 2013 et en 2014. Issue de ce mouvement, la nouvelle maire de Barcelone s'en engagée à appliquer un moratoire sur les expulsions (Astier, 2015).

¹⁷ Le film de Yanis Youlountas, *Je lutte donc je suis*, donne de multiples exemples de ces initiatives.

¹⁸ On pense nécessairement aux ressemblances avec l'expérience de l'Argentine du début des années 2000, où la paupérisation brutale de la population a provoqué une effervescence sociale associée à des initiatives de même type.

C'est dire combien la sociologie du travail et des mouvements sociaux gagnerait à faire de ces pays des terrains d'enquête et d'observation privilégiés pour la réflexion comparatiste. Elle pourrait s'orienter dans plusieurs directions, visant à comprendre :

- les liens entre les différentes manifestations des résistances aux effets des politiques libérales, en particulier les résistances syndicales, les nouvelles mobilisations citoyennes, et les expériences alternatives concrètes : quel est le profil social de leurs animateurs et protagonistes et comment participent-ils aux circulations entre ces différentes scènes de l'engagement ? les jeunes précaires diplômés y jouent-ils un rôle privilégié ? quelle est celui de membres des catégories populaires paupérisées ? Comment s'y articulent les motifs de la mobilisation et la condition sociale objective ? Dans quelle mesure le rejet de la précarité professionnelle y fait-il lien ? Peut-on interpréter des mobilisations comme annonçant un passage possible d'un « précarariat en soi » à un « précarariat pour soi » ?
- l'enracinement des mouvements sociaux dans les particularités de l'histoire économique et politique de l'Europe du sud : poids de l'économie informelle et de solidarités de proximité, transition tardive à la démocratie, intégration rapide des normes de l'Union Européenne, importances des modes « informels » d'organisation et d'expression de la société civile (Tsdiris et Papanikoulos, 2011).
- concernant les initiatives auto-organisées : les expériences professionnelles et sociales antérieures qui sont mobilisées ; les modalités de la division du travail et de prise de décision qui y sont mises en œuvre ; les logiques sociales qui les animent, entre solutions pragmatiques et inspirations idéologiques ; les dynamiques de dé-précarisation subjective qui les accompagnent.

Références

Algava E. (2015), « Insécurité d'emploi et exercice des droits dans le travail », *Dares analyses*, n° 92.

Astier M. (2015), « En Espagne, les citoyens font plier les banques parce qu'ils agissent ensemble », 25 juin, <http://reporterre.net>

Baqué Ph. (2013), « Les grecs champions de lutte », *Politis*, Hors série, novembre-décembre 2013.

Barbier J.-C. (2005), «La précarité. Une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, Vol. 46, n° 2, p. 351-371.

Bérout S., Bouffartigue P. (Eds), *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?*, La Dispute, 2009.

Bérout S. (2014), « Crise économique et contestation sociale en Espagne : des syndicats percutés par les mouvements sociaux ? », *Critique Internationale*, n° 65, 27-42.

Bidart C., Busso M., Longo M.-E., Perez P. (2015), «Jeunes argentins et français: en quête de quelle stabilité-instabilité professionnelle? », in Paul Bouffartigue, Mariana Busso et Marcos Supervielle, *Travail, jeunesse et migration à l'heure de la mondialisation. Informalité et précarité. Regards croisés Europe Amérique latine*, Editions de l'IHEAL, 2015 (à paraître).

- Bihr A. (2007) « La précarité gît au cœur du rapport salarial. Une perspective marxiste », *¿Interrogations ?*, n° 4, juin.
- Bisignano M. (2014), « Les défis du système de protection sociale italien au prisme de l'emploi atypique », *Revue française des affaires sociales*, 2013/4n° 4, p. 72-89.
- Boisson-Cohen M., Mareuge C., Marguerit D. Palier B. (2015), « Les divergences sociales en Europe après la crise », *Note d'analyse*, n° 25, France stratégie.
- Bouffartigue P., Busso M. (2011), "Précarité, informalité : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail", *Les Mondes du travail*, n° 9-10, 2011 p. 27-40.
- Bonvin J.-M., Moachon E., Vero J. (2011), « Déchiffrer deux indicateurs européens de flexicurité à l'aune de l'approche par les capacités », *Formation emploi*, n°113, p. 15-32.
- Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, « L'Espace du politique », 1995.
- Chambrial M. et Manac'h (2013-1), « Petits miracles à l'athénienne », *Politis*, Hors série, novembre-décembre.
- Cingolani P. (2014), *Révolutions précaires. Essai sur l'avenir de l'émancipation*, La Découverte.
- Cohen Y., Santana M. (2015), « Du Brésil au monde et retour : mouvements sociaux localisés et en Résonance », *Brésil(s)*, n° 7, p. 103-122.
- Esping-Andersen G. (1999), *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, PUF.
- Friot B. (1998), *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, La Dispute.
- Furtos J. (2009), *De la précarité à l'auto-exclusion*, Editions rue d'Ulm, 2009.
- Esteva G., Ragazzini I., « De la précarité à la convivialité », in Silvia Contarini et Luca Marsi (Eds), *Précarité. Pour une critique de la société de précarité*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2014, p. 147-166.
- Eydoux A., Math A., Périvier H. (2014), « European labour markets in time of crisis. A gender perspective », *La revue de l'OFCE*, n° 133, p.7-14.
- Gofette C., Vero J. (2015), « Chômage et qualité de l'emploi des jeunes : un tour de l'Europe en crise », *Bref du CEREQ*, n° 332.
- Karakioulafis C. (2012), « Les syndicats grecs dans un contexte économique de crise », *Les mondes du travail*, n° 12, novembre.
- Karakioufalidis C. (2014), « Santé et éducation : victimes des politiques d'austérité », *Chroniques internationales de l'Ires*, n° 148, p. 83-103.
- Karamessini M. (2015), « Les enseignements de la grande dépression grecque », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, p.141-147.
- Krestos ey Vogiatzoglou, « Lots in the ocean of Deregulation . The greek Labour Movement in Time of Crisis », *Relations industrielles/Industrial relations*, 70-2, 2015, 218-239.
- Merrien F.-X. (2002), « États-providence en devenir. Une relecture critique des recherches récentes », *Revue française de sociologie*, 2002, 43-2. pp. 211-242.

Mitralias R. (2013), « Du champ à l'assiette, en Grèce les initiatives se multiplient ! », Association pour l'autogestion, www.autogestion.asso.fr, 7 mars.

Mezzadra S. (2014-1), « L'homme de la frontière », *Vacarmes*, n° 69, p. 26-49.

Mezzadra (2014-2), « Combien d'histoires du travail ? Vers une théorie du capitalisme postcolonial » <http://revueperiode.net>, 4 juin.

Otaegui A., « L'Espagne : un pas en avant, deux pas en arrière », *Travail, genre et sociétés*, 2015/1 (n° 33), p. 133-139.

Pèrez de Guzman Padron S., Roca B., Diaz-Parra (2014), « Crisis, reforms and social resistance : the M15 movement and trade unions in Spain », Séminaire international Tramed, *Les problématiques du travail dans l'espace méditerranéen en crise*, LEST et LAMES, Aix-en-Provence, 20-21 novembre.

Pérvier H., Silvera R. (2015), « Au nom de l'austérité ? », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, p. 123-126.

Petraki G. (2014), « Le travail intérimaire en Grèce : certains cas de travail intérimaire dans la fonction publique », Séminaire TRAMED, *Les problématiques du travail dans l'espace méditerranéen en crise*, LEST et LAMES, Aix-en-Provence, 20-21 novembre.

Prieto Rodriguez C. (2014), « Fragilité, crise et dégradation de l'emploi en Espagne. Perspective de long et de court terme », Séminaire TRAMED, *Les problématiques du travail dans l'espace méditerranéen en crise*, LEST et LAMES, Aix-en-Provence, 20-21 novembre.

Riallo J. (2015), *Housing, labor market and welfare state. Where do french and italian young adults live ? A comparative study on young adult residential conditions and home-leaving transition through a quantitative-qualitative research design*, GSSPS-LEST, 2015.

Schnapper D. (1989), « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue française de sociologie*, 30-1, p.3-29.

Tsiridis G, Papanikolopoulos D. (2011), « Quelques particularités de la crise grecque : démocratie, protestation et contestation de la place Syntagma », *Transform*, 9/02.

Villa P. (2015) « Femmes et austérité en Italie », *Travail, genre et sociétés*, n° 33, p. 157-164.

Vincent C. (2014), « Des mouvements sociaux originaux pour contrer les réformes dans la santé et l'éducation », *Chroniques internationales de l'Ires*, n° 148, p. 53-67.